



Conduite sans permis durant un annulation

Par **NX MEMBRE**, le **07/03/2008** à **14:16**

Bonjour a tous!

Un ami va passer au tribunal très prochainement pour conduite sans permis donc sans assurance.il a eu un accident seul sur une route de campagne.Or il a déjà été condamné car il avait renversé un individu.celui ci a eu des blessures légères.Mais il a également eu des suspensions de permis et annulation de permis(il a eu son accident durant son annulation de permis).je voudrais donc savoir ce qu'il risque à son prochain jugement.sachant qu'il n'a jamais eu de prison avec sursis; est ce qu'il y a des risques qu'il écope de prison ferme? Merci beaucoup d'avoir pris le temps de répondre à mes questions.je vous en serait très reconnaissante.

Merci.bonne journée

Par **citoyenalpha**, le **08/03/2008** à **01:56**

Bonjour,

Votre ami risque jusqu'à 18750 euros d'amende + interdiction de conduire un véhicule pendant 5a + 1an de prison

Ceci est bien sûr le maximum.

Au vu des circonstances mais tout dépend de sa défense il devrait écopé d'un sursis avec mise à l'épreuve. Bien évidemment tout dépend de ses antécédents et de son attitude face au tribunal.

Restant à votre disposition

Par **NX MEMBRE**, le **08/03/2008** à **17:44**

Merci beaucoup de m'avoir répondu c'est très gentil de votre part. Cela me rassure je sais désormais à quoi s'attendre car je vous ai dit tous ses antécédents. Pourrais-je vous poser une autre question? j'aurais voulu savoir à quoi correspond une mise à l'épreuve? encore merci!

Par **citoyenalpha**, le **08/03/2008** à **18:15**

Bonjour,

Le bénéficiaire du sursis avec mise à l'épreuve consiste en ce que le condamné est soumis pendant un délai à certaines obligations et interdiction. Ce sursis est régi par l'art. 132-40 du Code pénal.

Exemple : interdiction de conduire un véhicule terrestre
stage de sensibilisation ...

Restant à votre disposition

Par **NX MEMBRE**, le **08/03/2008** à **19:09**

ok merci pour tout!
bonne continuation à vous.
encore merci!

Par **citoyenalpha**, le **09/03/2008** à **13:55**

Avec plaisir

Bonne continuation